

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°74-347 du 16 décembre 1974
Portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 16 Décembre 1974, le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, assure l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de l'Intendant Militaire de 3^e classe Isidore AMOUSSOU.-

ARTICLE 2.- le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 16 décembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 6 - CS 4 - Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU
Ministères 14 - IAA-Gde.Chanc.-DCCT-IGF 4 - CHH-1 - DGP 2 - DGAJL-INSAE 6
CNR 2 - SPD 2 - DGAS 1 - J O R D 1.-